

révisé. Le système des annulations de crédits permet au Parlement de réviser à chaque année les activités financières des ministères. C'est, du reste, ce qui le justifie.

Le sénateur GERSHAW: L'argent doit-il être affecté aux fonctions pour lesquelles il a été voté?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur GERSHAW: Il ne peut être affecté à un autre...

M. DEUTSCH: Non.

Le sénateur GERSHAW: A l'intérieur du même ministère?

M. DEUTSCH: On ne peut faire passer un montant d'un crédit à un autre. Un montant d'argent ne peut être affecté qu'au crédit pour lequel il a été voté. Mais ce dont vous voulez peut-être parler, sénateur, c'est du fait qu'un crédit peut lui-même être divisé en plusieurs chefs de dépense, et c'est au Conseil du Trésor d'établir l'importance de ces chefs de dépense. On prend le crédit globalement, mettons de 2 millions et on le subdivise en allouant à chaque chef de dépense un montant pris à même le 2 millions. Le ministère doit dépenser l'argent conformément au crédit pour lequel il a été voté mais la répartition à l'intérieur du crédit entre les divers chefs de dépense peut varier. C'est ce qui assure la souplesse du système. Le Conseil du Trésor approuve ces variations mais le crédit lui-même n'a pas changé; on ne peut pas affecter à un crédit l'argent qui a été voté pour un autre.

Le sénateur VIEN: Vous pouvez changer les chefs de dépense.

M. DEUTSCH: Oui, mais pas le crédit. Vous pouvez modifier les chefs de dépense à l'intérieur d'un même crédit, mais vous ne pouvez modifier le crédit ni passer d'un crédit à l'autre.

Le sénateur CONNOLLY: Puis-je vous poser une question, monsieur Deutsch?

M. DEUTSCH: Avec plaisir.

Le sénateur CONNOLLY: Le sénateur Campbell vous a demandé quelle était la différence entre le système américain et le système canadien, relativement aux crédits tombés en annulation.

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur CONNOLLY: Quel système adopte l'Angleterre? Le nôtre?

M. DEUTSCH: Oui, ou plutôt, c'est nous qui suivons le leur.

Le sénateur CONNOLLY: Y a-t-il un endroit où le montant total des annulations de crédits pour le service entier soit mentionné? Le trouve-t-on d'année en année, dans le Livre bleu?

M. DEUTSCH: J'imagine que les prévisions des dépenses vous donneraient quelques indications. Il y a un article intitulé: "Prévisions des dépenses" pour chaque année en particulier et vous pouvez en comparer les montants aux montants votés.

Le sénateur CONNOLLY: Vous pouvez trouver des exemples individuels à plusieurs reprises dans le Livre bleu; mais y donne-t-on un montant général?

M. DEUTSCH: Prenez, par exemple, le Livre bleu de cette année. Je vois ici le chapitre de l'administration générale du ministère des Finances. C'est un bon exemple à prendre. Vous verrez que le montant alloué à l'administration générale pour l'année 1954-1955 est de \$1,977,000. Les dépenses prévues pour cette même année sont de \$1,930,000, si l'on en croit le Livre bleu. Il y a donc eu \$47,000 tombés en annulation.

Le sénateur CONNOLLY: Où peut-on trouver le montant total de ces annulations de crédits pour tous les ministères?